



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pratique sportive des personnes en situation de handicap

Question écrite n° 39001

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Le sport est essentiel à la vie ainsi qu'à la santé physique et psychique. Il est également un formidable vecteur de lien social, d'inclusion, d'unité et d'éducation. Aujourd'hui, et malgré les efforts réalisés en la matière, près de 50 % des personnes en situation de handicap ne pratiquent pas encore d'activité physique. Méconnaissance des dispositifs existants, structures inadaptées, autocensure de la pratique sportive ou encore manque de formation des professionnels, les freins sont divers et identifiés. Si on n'a pas encore le recul nécessaire pour évaluer les impacts de la crise sanitaire en la matière, elle risque de venir aggraver cette situation. Il souhaiterait donc savoir comment le Gouvernement compte amplifier sa stratégie de sensibilisation en faveur du parasport dans les écoles ou en établissements médico-sociaux.

Texte de la réponse

Près de 12 millions de personnes sont touchées par le handicap en France, et le rapport entre santé et handicap est très variable. En effet, si certaines affections associées au handicap entraînent une santé plus fragile et des besoins importants, d'autres non. En tout état de cause, les personnes en situation de handicap ont des besoins pour assurer leur bonne de santé communs à toute personne, et elles doivent pouvoir accéder aux soins de la même manière. Les recommandations sur la pratique d'une activité physique, établies par Santé publique France à partir du rapport de l'Anses de 2016 (sur l'actualisation des repères du PNNS relatifs à l'activité physique et la sédentarité), concernent également les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, la Haute Autorité de santé souligne l'importance d'une pratique d'activité physique et sportive régulière pour prévenir et lutter contre la sédentarité, ses effets délétères sur la santé mais aussi pour prévenir les maladies chroniques (dont les ALD) et également comme thérapeutique non-médicamenteuse pour ces pathologies. Ces constats sont tout autant vérifiés pour les personnes en situation de handicap. En effet, en cette période de crise sanitaire, les personnes en situation de handicap bénéficient de mesures dérogatoires pour poursuivre la pratique d'une activité physique et sportive avec l'encadrement qui leur est nécessaire. Toutefois, l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap reste un enjeu majeur pour lequel les médias ont un rôle à jouer. C'est en s'appuyant sur l'expertise des personnes en situation de handicap et notamment sur les travaux du comité de rédaction handicap du CSA que les médias pourront améliorer qualitativement et quantitativement leur traitement du parasport. Ainsi, organisée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en partenariat avec le ministère chargé des Sports, le secrétariat d'État chargée des Personnes handicapées et le Comité paralympique et Sportif Français (CPSF), l'opération "jouons Ensemble" s'est tenue du 17 au 23 mai dernier. Ce temps fort de médiatisation du parasport a pour but d'inciter les médias audiovisuels (télévisions et stations de radio) sur l'ensemble du territoire de métropole et d'Outre-mer à intégrer plus de retransmissions sportives, mais aussi plus de sujets, émissions et interviews consacrés au parasport et aux acteurs du monde du handicap. Mesure phare de la Stratégie Nationale Sport et Handicaps du ministère chargé des Sports et du plan Héritage de l'État en préparation des Jeux de Paris 2024, le développement de la médiatisation du

parasport est plus que jamais essentielle en cette année de Jeux Paralympiques. L'engagement de tous est nécessaire pour faire des compétitions parasports des compétitions à part entière, connues du grand public, changer le regard sur le handicap en présentant le handicap de manière positive, mais aussi pour susciter l'envie de pratiquer une activité physique chez les personnes en situation de handicap. Tout au long de cette semaine, les médias ont été encouragés à valoriser les parcours inspirants des paralympiens, mais également démontrer que le sport est un formidable vecteur de transformation vers une société plus inclusive. Plusieurs dispositifs existent afin de favoriser la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap : - "Comme les autres" association de M. Jérémias propose un accompagnement social dynamisé par le sport et les sensations fortes aux personnes devenues handicapées moteur après un accident : « Une approche originale de l'accompagnement social. Notre accompagnement associe un suivi personnalisé par un travailleur social et la participation à des activités collectives en mixité handicapés-valides, notamment à sensations fortes. Cette formule, directement inspirée de l'histoire des co-fondateurs de l'association, permet d'accélérer le rebond des personnes handicapées moteur suite à un accident vers une vie épanouie. » - Le DAHLIR est le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers. Née en Haute-Loire en 2012, l'association DAHLIR accompagne les personnes en situation de handicap, de précarité sociale ou atteintes de maladies chroniques dans leurs projets d'activités de loisirs réguliers, en milieu ordinaire. À ce jour, ce sont plus de 3 000 personnes que le DAHLIR a accompagné dans la réalisation de leurs projets, sur le territoire auvergnat. Parce que, bien souvent, le sport permet aux personnes en situation de handicap de se dépasser, d'avoir un nouvel objectif de vie qui permet d'aller vers l'avant et de ne pas rester focalisé sur la vie d'avant. Celle où le sport de haut niveau n'existait parfois même pas. Des modèles d'inclusion sociale, de réussite et d'épanouissement personnel : L'exemple de sportifs en situation de handicap, athlètes mais pas que : – Théo Curin (nageur paralympique, mannequin, comédien et aventurier) – Pauline Déroulède (espoir du tennis fauteuil français, influenceuse, engagée dans un combat sur la sécurité routière) – Charles Rozoy (nageur médaillé, conférencier + faire référence notamment au livre « comment j'ai réussi à nager le papillon sans tourner en rond avec un seul bras ») – Marie-Amélie Le Fur (athlète médaillée et en préparation des JP de Tokyo, présidente du CPSF) – Nathan Maillat (nageur de la FFSA, un exemple extraordinaire de l'épanouissement grâce au sport, ambassadeur d'une jeune génération)

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39001

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4174

Réponse publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 838